

Maître d'Ouvrage  
**MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE**  
**13 rue Pavé St-Charles**  
**35 430 Chateauneuf d'Ille et Vilaine**

Chantier

**Construction de garage d'un atelier et bureaux pour les services communaux**

**Rue de la Brizardière**  
**35 430 Chateauneuf d'Ille et Vilaine**

## **REGLEMENT CONSULTATION**

**SARL EMERAUDE CONCEPT**  
**Bruno GAREL, maitre d'oeuvre**  
**9 Le Petit Village**  
**35 430 Chateauneuf d' I et V**  
**Tel : 02.99.19.24.96**

Etabli à Chateauneuf d' I et V  
Avril 2025

## ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

### 1-1) Adresse de l'immeuble

*Rue de la Brizardière 35430 CHATEAUNEUF*

### 1-2) Présentation du projet

Les travaux à réaliser concernent la construction d'un atelier et bureaux pour les services communaux

## ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

### **2-1 ) Répartition des lots**

Les travaux sont répartis en **13 lots** traités séparément :

**Lot N° 01 – Gros Oeuvre**

**Lot N° 02 – Charpente**

**Lot N° 03 – Couverture**

**Lot N° 04 – Menuiseries extérieures**

**Lot N° 05 – Menuiseries intérieures**

**Lot N° 06 – Electricité**

**Lot N° 07 – Plomberie**

**Lot N° 08 – Chauffage Aérothermie**

**Lot N° 09 – Isolation**

**Lot N° 10 – Cloisons sèches isolation**

**Lot N° 11 – Revêtement de sols**

**Lot N° 12 – Métallerie**

**Lot N° 13 – Peinture**

### **2-2 ) Mode de dévolution des lots**

Les travaux seront attribués par lot séparé. Toutefois, une entreprise ou des entrepreneurs groupés pourront répondre à plusieurs lots. Elle sera ou ils seront tenus de remplir un acte d'engagement pour chaque lot.

### **2-3 ) Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

### **2-4 ) Mode de règlement du marché**

Le mode de règlement choisi par le Maître d'Ouvrage est le virement.  
Le délai global de paiement est défini à l'article 96 du Code des Marchés Publics, à 45 jours de la date de réception de la demande de paiement.

## **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES**

### **3-1 ) Modalités générales**

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents associés. Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager la Société ou l'Entreprise. L'acte d'engagement, le Cahier des Clauses Administratives Particulières ( C.C.A.P. ) ainsi que le Cahier des Clauses Techniques Particulières ( C.C.T.P. ) seront datés et signés par le signataire habilité. Ils porteront en toutes lettres le nom du représentant qualifié et le cachet de l'entreprise.

### **3-2 ) Documents fournis aux candidats**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- 1- ° Règlement de consultation
- 2- ° Acte d'engagement à compléter
- 3- ° Cahier des Clauses Administratives Particulières
- 4- ° Cahier des Clauses Techniques Particulières
- 5- ° Plans établis par le Maître d'œuvre,

### **3-3 ) Modalités de remise des offres**

Les offres seront remises sous format numérique dématérialisé qui contiendront les documents à produire par les candidats

#### **3-3-1- Documents à fournir pour la candidature**

- 1 Une lettre de candidature DC1
- 2 La déclaration DC2
- 3 Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- 4 Une liste des principaux travaux exécutés au cours des trois dernières années, avec indication du montant des prestations, de leurs dates et des coordonnées des maitres d'ouvrages
- 5 Une copie des attestations d'assurance inhérente à sa profession

Il est indiqué aux candidats qu'ils doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat), disponible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics>.

#### **3-3-2- Documents à fournir pour l'offre**

- 1 L'acte d'engagement et son/ses éventuelle(s) annexes : document(s) à compléter, dater et signer par le représentant du prestataire ayant vocation à être titulaire du marché. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants (DC4) et d'agrément des conditions de paiement pour tous les sous-traitants désigné au marché
- 2 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières, revêtu de la mention manuscrite « lu et accepté », daté et signé le représentant qualifié de l'entreprise.

- 3 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières, revêtu de la mention manuscrite « lu et accepté », daté et signé le représentant qualifié de l'entreprise.
- 4 Le devis détaillé avec quantités et prix unitaires, daté et signé le représentant qualifié de l'entreprise.

#### **ARTICLE 4 – SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT DES OFFRES**

##### **4-1 ) Sélection des candidatures**

Conformément à l'article 58 du code des Marchés Publics, la personne responsable du marché ouvre la première enveloppe et en enregistre son contenu.

Au vu des renseignements relatifs aux candidatures, la commission d'appel d'offres examine la recevabilité des candidatures et élimine celles qui ne peuvent être admises au regard de l'article 52 du Code des Marchés Publics, soit :

- ° Les candidatures :
  - qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 du Code des Marchés Publics,
  - qui ne sont pas accompagnées de l'intégralité des pièces mentionnées à l'article 45 du Code des Marchés Publics et fixées à l'article 3.3.1 du présent règlement.
  - qui ne présentent pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Lorsqu'une candidature a été déclarée irrecevable, la Commission ne peut ouvrir la deuxième enveloppe contenant l'offre et doit la retourner au candidat concerné.

##### **4-2 ) Jugement des offres**

Les offres seront jugées selon les critères suivant, hiérarchisés par ordre décroissant :

- ° présentation de l'offre,
- ° coût de la prestation,
- ° référence de réalisation de travaux équivalents.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le devis détaillé, prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de calcul qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

#### **ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.**

Les offres seront remises sous format numérique dématérialisé.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	HEURE MAXIMALE DE DEPÔT
<b>Lundi 30 juin 2025</b>	<b>12 h 00</b>

**ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tous renseignements complémentaires nécessaires à leur étude, les concurrents devront s'adresser à :

Renseignements administratifs :

**Mairie : 13, rue du Pavé Saint Charles 35430 CHATEAUNEUF Tél : 02-99-58-41-32**

Renseignements techniques :

**Maître d'œuvre :**

**SARL EMERAUDE CONCEPT  
Bruno GAREL, maitre d'oeuvre  
9 Le Petit Village  
35 430 CHATEAUNEUF  
Téléphone : 02-99-19-24-96 / 06-74-55-92-10**